# COMPTE-RENDU
# DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 17 juin 2011

**Étaient présents** : MM. VIVET Emmanuel, DAVIGNON Patrick, FETY Bernard CAMELOT Jean-Pierre, BONIN Jacques, CARRERO Thierry, MMES BOURREAU Michèle, ALLARD Ginette, LESCUYER Patricia.

**Absente :** M. CHAUCHAT donne pouvoir à M. DAVIGNON Patrick.
M. MALONGA Aurélien donne pouvoir à M. CARRERO Thierry.

**Secrétaire de séance** : M. FETY Bernard.

En préambule Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour les points suivants:

- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Fertois
- Élection du délégué suppléant à la Communauté de Communes du Pays Fertois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le rajout de ces deux points à l'ordre du jour.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.C.P.F:
Par délibération en date du 25/05/2011, la Communauté de Communes du Pays Fertois à voté la modification de ses statuts. Cette modification est donc soumise au vote du Conseil Municipal, qui après délibération, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Fertois comme annexés à la présente délibération.

DELEGUE A LA C.C.P.F:
Pour représenter la commune au sein de la Communauté de Communes du Pays Fertois, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne comme délégué suppléant en remplacement de M. YAHIA, M. CARRERO Thierry.

DESIGNATION DU DELEGUE ET SUPPLEANTS AUX ELECTIONS SENATORIALES

A été élu délégué titulaire aux élections Sénatoriales:
- Monsieur VIVET Emmanuel à 11 voix pour 0 contre.

Ont été élus délégués suppléants aux élections Sénatoriales:
- M. DAVIGNON Patrick à 11 voix pour 0 contre.
- M. CARRERO Thierry à 11 voix pour 0 contre.
- M. CAMELOT Jean-Pierre à 11 voix pour 0 contre.

CONVENTION S.M.E.R.S.E.M:

Il existe des réseaux aériens basse tension ,éclairage public (EDF, Télécom) sur la place Lafayette. Considérant que l'enfouissement de ces lignes a été étudié, il ressort que l'opération financière est en partie subventionnée par le SMERSEM et EDF, (estimatif total des travaux : 38 583,50 € HT), laissant à la Commune un montant estimatif de 26 662,42 € HT, sur lequel se dégrèvera une aide parlementaire de 25 000,00€ ( inscrit au Budget 2011).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'enfouissement des réseaux suivants : Place Lafayette.

BUREAU D'ETUDES:

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de PERF ETUDES, Bureau d'études pour l'enfouissement des réseaux, Place Lafayette, en date du 25 mai 2011 et portant la référence: Devis n°11-07.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette mission de maîtrise d'œuvre pour l'enfouissement des réseaux Place Lafayette, pour un montant de 1002,41 € HT prévu au budget 2011 au compte 2031.

CONVENTION POUR LE CENTRE AERE NANTEUIL/SAÂCY:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette année Nanteuil s'associe avec les communes de Mery sur Marne, Citry et Saâcy sur Marne, pour le centre de loisirs qui aura lieu sur la commune de Saâcy sur Marne. Il accueillera les enfants de 3 ans à 12 ans. .

Le transport des enfants de Nanteuil est pris en charge par de la commune de Nanteuil. Il prendra les enfants à l'allé le matin et au retour du soir.

La participation de la commune de Nanteuil sera de 10% des frais de fonctionnement de ce centre aéré (sur la base de 10 enfants par jour).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la Convention entre Saâcy-sur-Marne/ Association Sport Loisirs Pour Tous/ Nanteuil-sur-Marne.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE:

Le Plan Communal de Sauvegarde a été élaboré. Il sera présenté la semaine prochaine pour validation au service de la Préfecture.M. CAMELOT Jean-Pierre expose la teneur du document et son principe.

D.I.C.R.I.M :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

DIVERS:

- **Mme MENGELLE** nous informe qu'elle refuse de déplacer sa boite aux lettres comme demandé par la Mairie, pour l'entretien des plates bandes quai de Marne et ce malgré l'aide apporté par M. DAVIGNON pour ce changement .
- **Mme DESPREZ** est contre l'arrosage des plates bandes quai de Marne dans le contexte actuel de sécheresse.

Elle s'étonne que certains administrés ne respectent toujours pas les mesures d'élagages des arbres proches des lignes électriques.

Une gouttière de l'Eglise semble être bouchée.

- **L'association du dernier convoi** remercie la Mairie de Nanteuil sur Marne pour la subvention versée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Pour extrait conforme
Nanteuil le 21 juin 2011
Le Maire,
E. VIVET